



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1688

commission principale : déplacements et voirie

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Saint Fons

objet : Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Lancement de la concertation préalable

service : Direction de la voirie

Rapporteur : Madame Dubos

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthélémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Lung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Olivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touléron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéremian.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touléron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoin (pouvoir à M. Barthélémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Brolquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1688**

commission principale : déplacements et voirie

commune (s) : Saint Fons

objet : **Achèvement du tour de ville ouest - V14+V25 - Lancement de la concertation préalable**

service : Direction de la voirie

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le présent rapport a pour objet d'ouvrir la procédure de concertation préalable au titre des articles L 300-2 et R 300-1 du code de l'urbanisme pour le projet d'achèvement du tour de ville ouest, situé sur la commune de Saint Fons.

Le centre de Saint Fons est traversé par la RD 307 (appelée aussi avenue Gabriel Péri puis avenue Jean Jaurès).

Le tour de ville ouest est destiné à permettre le report des circulations de transit qui empruntent actuellement la RD 307. En conséquences, les voies centrales (Gabriel Péri / Jean Jaurès et Plasse / Carnot) seront mieux adaptées à leur fonction de voies commerciales, support de circulations de desserte, de transports en commun et de modes doux.

Le tour de ville favorisera également les autres modes de déplacements, avec de larges trottoirs pour sécuriser les cheminements piétons et une piste cyclable dans sa partie sud, côté gare.

L'objectif du projet sera donc de réduire la circulation de transit dans le centre de Saint Fons tout en améliorant le cadre de vie des riverains (facilitation et sécurisation des déplacements piétons et cyclistes, végétalisation de l'espace public).

Une partie du tour de ville étant déjà réalisée, les voiries aménagées dans le cadre de l'achèvement devront rester cohérentes tant au niveau du profil que dans le choix des matériaux.

Ce projet est inscrit à la programmation pluriannuelle d'investissements (PPI) dans le cadre de la politique : Faire de l'environnement un moteur du développement, développer la mobilité pour tous, en respectant l'environnement, adapter l'offre des réseaux existants (routes, TC, vélos, etc.) aux besoins de mobilité de proximité (axe C13).

Par sa nature et son montant, l'opération doit faire l'objet d'une concertation préalable.

La procédure se déroulera selon les modalités suivantes :

- la concertation se déroulera du lundi 11 octobre 2010 au vendredi 19 novembre 2010,
- un dossier de concertation sera mis à la disposition du public aux heures habituelles d'ouverture :

- . à la mairie de Saint Fons,
- . et à la Communauté urbaine de Lyon.

Ce dossier comprendra notamment :

- le rappel du contexte général de l'opération,
- le rappel des objectifs du projet,
- un cahier destiné à recueillir les observations du public.

En tant que de besoin, la mise en œuvre de la concertation préalable pourra donner lieu à une réunion publique. Le public sera avisé des lieux et dates par avis administratif.

Deux avis administratifs, annonçant respectivement le début et la fin de la concertation, seront affichés aux emplacements réservés aux publications officielles à la Communauté urbaine et en mairie de Saint Fons.

Un avis sera, par ailleurs, publié dans au moins deux journaux locaux afin d'informer la population de ce projet et de la tenue de cette concertation en précisant les dates de début et de clôture.

A l'issue de la concertation, il sera rendu compte du bilan de celle-ci par délibération du conseil de Communauté ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission déplacements et voirie ;

DELIBERE

1° - Approuve l'objectif poursuivi par la réalisation de l'achèvement du tour de ville ouest sur la commune de Saint Fons.

2° - Donne son accord sur les modalités de la concertation préalable dudit projet dont le bilan sera également soumis à délibération.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.